

# DOCUMENT D'INFORMATION SYNTHÉTIQUE

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE LA NEF

## PRÉSENTATION DE L'ÉMETTEUR EN DATE DU 09/11/2021



Société financière de la Nef  
Société anonyme coopérative à capital variable, à directoire et à conseil de surveillance  
Immeuble WOOPA, 8 avenue des Canuts, CS 60032 - 69517 Vaulx-en-Velin Cedex  
RCS Lyon B 339 799 116

Les investisseurs sont informés que la présente offre de parts sociales ne donne pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers et ne répond pas aux exigences d'une offre de financement participatif au sens du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

La souscription ou l'acquisition de parts sociales de sociétés coopératives constituées sous forme de SA comporte des risques de perte partielle ou totale de l'investissement.

Les parts sociales offertes au public ne sont pas des titres financiers ; les spécificités qui en découlent, ainsi que les spécificités qui résultent du statut de coopérative de la société, sont décrites précisément au sein du document.

L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait que :

- une société coopérative, régie par la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, est « constituée par plusieurs personnes volontairement réunies en vue de satisfaire à leurs besoins économiques ou sociaux par leur effort commun et la mise en place des moyens nécessaires » ; la vocation principale d'une société coopérative n'est pas de réaliser des bénéfices en vue de les partager sous forme de dividendes aux associés en fonction de leur investissement ;
- le rendement des parts sociales, nécessairement souscrites à leur valeur nominale, est limité et encadré par la loi (au plus égal à la moyenne, sur les trois années civiles précédant la date de l'assemblée générale, du taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées, majorée de deux points) ;
- les parts sociales ne sont pas librement cessibles notamment en raison de clauses d'agrément ;
- il n'existe pas d'assurance pour le souscripteur, en cas de demande d'exercice de son droit de retrait tel que précisé par les statuts, que la société puisse racheter les parts sociales à leur valeur nominale ;
- le droit de vote des porteurs de parts sociales n'est pas proportionnel à leur détention en capital ;
- il existe différentes catégories de parts sociales ayant des droits différents ;
- la perspective éventuelle de plus-value est limitée aux seuls cas de réévaluation de la valeur nominale des parts ;
- en cas de liquidation, l'éventuel boni en résultant n'est pas distribué aux porteurs de parts sociales.

### **1 - Description de l'activité, du projet et du profil de l'émetteur**

#### **1.1 Activité**

La Nef est une coopérative financière qui offre des solutions d'épargne et de crédit orientées vers des projets ayant une utilité sociale, écologique et/ou culturelle. Créée en 1988, elle est agréée et contrôlée par l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, en qualité d'Établissement de Crédit Spécialisé.

Engagée dans une démarche de transparence, la Nef est l'unique établissement financier français rendant compte de l'ensemble des financements effectués chaque année grâce à l'argent confié par ses sociétaires et épargnants. Elle est également l'un des rares établissements financiers français à disposer de l'agrément "Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale" (ESUS).

Sa mission est de fournir à ses sociétaires et clients les moyens d'être acteurs de la transition écologique et sociale de notre société. Fidèle à son principe fondateur « Pour que l'argent relie les hommes », la Nef propose des solutions financières de participation citoyenne pour mettre en marche et accompagner des nouvelles façons de produire, de consommer, d'entreprendre, d'habiter.

La Nef exerce son activité essentiellement au travers de produits et services d'épargne et de crédit, auprès des particuliers, des professionnels (entreprises, associations) et des collectivités locales. En parallèle, la Nef propose, par l'intermédiaire de sa filiale Nef Gestion, une solution de financement participatif dédiée aux dons. Depuis 2015, la Nef a obtenu de l'ACPR une extension de son agrément lui permettant de gérer des livrets d'épargne pour les particuliers et les organismes à but non lucratif (ex : associations, fondations) et des comptes courants pour les professionnels. La totalité des produits d'épargne de la Nef dispose du label Finansol, qui certifie l'utilisation solidaire et transparente des fonds confiés par les citoyens et les entrepreneurs. En cas d'évolution quant à ses agréments, la Nef s'engage à informer ses sociétaires par tout moyen (courrier, courriel ou site internet).

La Nef compte une équipe d'environ 100 personnes (97 ETP réglementaires au 31.12.2020), avec un siège à Vaulx-en-Velin (69) et des équipes de banquiers itinérants dans la plupart des grandes métropoles françaises.

Les crédits octroyés par la Nef sont aujourd'hui accordés majoritairement aux sociétaires. 75% des crédits débloqués en 2020 l'ont été à des sociétaires, 25% à des non-sociétaires. Ceux-ci sont exclusivement des collectivités locales qui n'ont réglementairement pas le droit de prendre des participations.

Concernant l'épargne, le tableau ci-dessous indique la répartition par produit entre sociétaires et non-sociétaires

Encours en €	Livret Particulier	Livret OSBL	Comptes à vue professionnels	Dépôts à Terme	Autres comptes
Sociétaire	153 785 469	5 365 495	23 145 960	34 447 723	10 992 261
Client	360 446 013	3 857 894	6 487 160	59 753 477	13 899 483
Total	514 231 481	9 223 389	29 633 120	94 201 200	24 891 744

## 1.2 Projet et financement

Les parts sociales de la Nef ont un prix de souscription égale à la valeur nominale soit 30€. L'offre concernée par le présent document porte sur un montant total de 7 999 980 euros soit 266 666 parts.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du développement de l'activité de financement de la Nef, qui connaît une forte croissance depuis 5 ans.

En millions d'euros	2018	2019	2020
Prêts débloqués	58	74	114
Stock de crédits	183	264	407
Stock d'épargne	323	482	674

En tant qu'établissement financier, la Nef se doit en effet de respecter plusieurs mesures concernant sa santé financière, dont une obligation de couverture de ses risques (de crédit et autres) par ses fonds propres. Du fait de la forte hausse du volume de crédits accordés ces dernières années, la Nef doit augmenter ses fonds propres pour maintenir un ratio de solvabilité suffisant. Elle pourra ainsi continuer à soutenir les projets à impact écologique, social et culturel. La Nef est aujourd'hui soumise à un ratio de solvabilité minimum de 10.5% (ratio global, incluant fonds propres dits Tier 1 et Tier 2), et de 8.5% concernant le ratio de solvabilité dit Tier 1. Seules les parts sociales de la Nef sont aujourd'hui éligibles à ce ratio Tier 1. La Nef vise à atteindre une marge significative sur les ratios de solvabilité réglementaires soit 12.5% pour le ratio global et 10% pour le ratio Tier 1, dans le cadre d'une gestion financière prudente.

En cas de souscription à la présente offre de parts sociales pour un montant inférieur au montant cible, la Nef pourrait être contrainte de limiter le volume de crédits à accorder en 2021 et années suivantes, malgré la forte demande qu'elle rencontre. Il n'y a toutefois pas de minimum en deçà duquel l'opération de collecte de capital est non viable, puisque tout euro levé permet à la Nef d'augmenter en proportion sa capacité à prêter.

Afin d'éviter de devoir limiter ce volume de crédits, la Nef a engagé depuis 2019 une diversification des fonds propres inclus dans le calcul du ratio de solvabilité, au-delà des parts sociales présentées dans ce document.

La Nef a déjà réalisé au cours des périodes comptables présentées d'autres levées de fonds. La Nef a ainsi déjà réalisé depuis 2019 des émissions de titres subordonnés remboursables (TSR, éligibles Tier 2) auprès d'investisseurs institutionnels comme le Fonds Européen d'Investissement (FEI), pour un montant de 3M€ signés

en 2019 (1.5M€ débloqués en 2019, 1.5M€ débloqués en 2020), 10M€ signés en 2021 (5M€ débloqués au 30/07/2021). Elle est désormais en campagne permanente pour proposer parts sociales et TSR auprès d'institutionnels, afin de disposer de plusieurs sources de fonds propres.

en milliers d'euros	31.12.2019	Augmentation	Diminution	31.12.2020	Evolution
Capital	46 317	2 903	1 859	47 361	+2%

	2019	2020
Parts sociales émises	4.1M€	2,9M€
Titres Subordonnés Remboursables signés	3M€	0M€
Titres Subordonnés Remboursables versés	1.5M€	1.5M€

En termes de gestion du risque de liquidité, l'opération a un impact très limité, puisqu'elle ne porte que sur environ 1% du total du bilan (moins de 8M€ sur 725M€ au 31/12/2020). La Nef dispose d'un niveau de liquidité important (ratio LCR - Liquidity Coverage Ratio de 157% au 31.12.2020 contre un minimum réglementaire de 100%).

	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2020
LCR	152%	292%	157%

Elle assure ses besoins de liquidité principalement grâce à ses produits d'épargne (Livrets, Compte à vue professionnel, Dépôts à Terme), représentant 93% de son bilan. Ces produits sont en très forte croissance :

En millions d'euros	2018	2019	2020
Livrets Nef	201	348	523
Dépôts à Terme Nef	86	91	95
Comptes courants professionnels	10	20	30
Autres sommes déposées	25	22	26

L'horizon de financement des parts sociales est de long terme. Il s'agit en effet de ressources éligibles au ratio de solvabilité, qui permettent de financer des crédits, majoritairement à moyen et long terme (environ 11 ans de durée moyenne des prêts en cours).

Les fonds visés par ce DIS doivent être utilisés par la Nef. Il n'y a pas de projet à ce jour afin de les utiliser pour des projets portés par d'autres entités juridiques. La Nef dispose de filiales (détails ci-après) pour lesquelles la Nef n'a pas l'intention de déployer des fonds (maintien de l'activité à iso-ressources, ou fin d'activités pour d'autres).

### 1.3 Appartenance à un groupe et place qu'y occupe l'émetteur

La Nef est présente au capital de plusieurs petites filiales.

2.1.2 – Informations sur les filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenu en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et avoirs fournis	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<b>Filiales</b>	<b>50 % au moins détenu par la société financière</b>									
Nef Capital Patient	125	1	99,8 %	125	0	1956		28	- 351	
Nef Gestion	24	1	100 %	589	24	0		22	13	
Nef Investissement	403	- 393	99,5 %	894	0	180		47	12	
SCI Côté Marguerite	5		99,5 %	5	5	2 471		792	- 82	
Bâti Cités commanditée SAS	4		50 %	2	0					

La Nef a analysé le poids des agrégats de ses filiales qui pourraient faire partie de son périmètre de consolidation, si des comptes consolidés étaient établis. En cumulé aucun de ces agrégats n'est apparu comme significatif. Il a été considéré que les dispositions de l'article 1000 du règlement 99-07 du comité de la Réglementation Comptable étaient respectées et qu'il n'était pas utile de produire des comptes consolidés.

Nef Capital patient est une société de capital-risque créée en 2015 détenue à 100 % par la Nef, elle a pour objet de prendre des participations dans des entreprises clientes ou non de la Nef. Elle a racheté en 2019 les parts que la Nef détenait dans le fonds Sens. Elle ne réalise plus de nouveaux investissements et gère ses actifs de manière extinctive, de même que Nef Service Conseil. Celle-ci est une filiale de la Nef créée en 2007 pour gérer des Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR).

La SCI Coté Marguerite a été créée pour faciliter la gestion des locaux de la Nef. Elle est propriétaire d'environ 37 % des parts de la SCI Pôle Carré de soie propriétaire de l'immeuble de Vaulx-en-Velin, vendu en février 2021. Le résultat comptable de cette société est comptabilisé en charge ou produit dans les comptes de la société financière.

Nef Gestion assure depuis mi-2018 la gestion de la plateforme internet de dons Zeste.  
Bâti Cités est une société de gestion de fonds dédiés en cours de liquidation.

La Nef est une coopérative indépendante détenue par ses sociétaires. La Nef vise à limiter tout actionnaire à moins de 10% des parts afin de conserver son indépendance. Le premier actionnaire est le FCP Natixis Solidaire géré par la société de gestion Mirova, avec 7% des parts au 31/12/2020. Aucun autre actionnaire ne dépasse les 5% (le deuxième étant le Crédit Coopératif avec 1.5% au 31/12/2020).

La Nef a signé une convention d'adossment avec le Crédit Coopératif, membre du Groupe BPCE (Banques Populaires Caisses d'Épargne). Par cette convention, le Crédit Coopératif garantit la liquidité et la solvabilité de la Nef. Suite à l'Assemblée Générale de la Nef de mai 2020, qui a acté les désaccords stratégiques entre les deux établissements, la Nef est désormais en recherche d'un autre établissement adosseur. Le Crédit Coopératif reste néanmoins l'adosseur de la Nef tant qu'un nouvel adosseur n'aura pas été validé par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).

#### 1.4 Informations financières clés

La Nef a souffert ces dernières années de la chute des taux et de sa dépendance aux revenus issus de ces taux (marge d'intérêt entre les prêts accordés et la rémunération de l'épargne).

Ce contexte a été d'autant plus difficile à traverser que la Nef investissait en parallèle dans des moyens informatiques et humains afin de pouvoir assumer son extension d'agrément bancaire.

La Nef a réagi d'une part en augmentant fortement ses activités dépendant des taux (déblocages crédits passés de 26M€ en 2015 à 114M€ en 2020, stock d'épargne collectée directement multiplié par 6 entre 2015 et 2020), afin de compenser par un effet volume ce qu'elle perdait par l'effet taux (prêter plus à des taux plus bas).

D'autre part, en développant des produits ne dépendant pas des taux et répondant aux besoins de ses clients et sociétaires, notamment des comptes professionnels et services de télétransmission.

Ces efforts se retrouvent dans les comptes de résultats de ces dernières années, avec un Résultat Brut d'Exploitation revenu en positif (38K€ en 2019, 246K€ en 2020), et des pertes en forte réduction (-791K€ en 2020 contre - 1 427K€ en 2019).

Pour les années prochaines, la Nef prévoit de continuer son redressement. En 2021, la vente de son Siège Social permettra de dégager un résultat exceptionnel très important. L'objectif est de revenir à un résultat net positif dès 2022, cette fois hors exceptionnel. Pour plus de détails sur les prévisions, consulter le document sur [les éléments prévisionnels sur l'activité](#) :

## COMPTE DE RÉSULTAT 2020 en milliers d'euros

	Renvois*	2020	2019
+ Intérêts et produits assimilés	5,1	8476	8 128
- Intérêts et charges assimilés	5,1	1228	1438
+ Revenus des titres à revenu variable	5,2	4	7
+ Commissions (produits)	5,3	1843	1 687
- Commissions (charges)	5,3	72	228
+/- Gains ou pertes sur opérations de placement	5,4	21	7
+ Autres produits d'exploitation bancaire	5,5	23	14
- Autres charges d'exploitation bancaire	5,5	38	31
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>9 029</b>	<b>8 146</b>
- Charges générales d'exploitation	5,6	7 962	7 544
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	5,6	821	564
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>246</b>	<b>38</b>
+/- Coût du risque	5,7	- 889	- 1 377
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>- 643</b>	<b>- 1 339</b>
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5,8	- 178	- 97
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		<b>- 822</b>	<b>- 1 437</b>
+/- Résultat exceptionnel	5,9	31	10
- Impôts sur les bénéfices	5,9		
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>- 791</b>	<b>- 1 427</b>

\* La colonne Renvois fait référence aux numéros des rubriques explicatives de l'annexe comptable.

## BILAN AU 31/12/2020 en milliers d'euros

ACTIF	Renvois*	2020	2019
Effets publics et valeurs assimilées	2,1,3	42 822	19 044
Créances sur les établissements de crédit	2,5	208 011	244 023
Opérations avec la clientèle	2,4	407 151	263 825
Obligations et autres titres à revenu fixe	2,1,3	12 990	14 536
Actions et autres titres à revenu variable	2,1,3	14 199	16 202
Participations et autres titres détenus à long terme	2,1	5 704	3 026
Parts dans les entreprises liées	2,1	4 636	6 643
Immobilisations incorporelles	2,2	4 195	3 726
Immobilisations corporelles	2,2	381	424
Autres actifs	2,3	23 442	13 099
Comptes de régularisation	2,3	1 468	2 567
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>724 999</b>	<b>587 115</b>
PASSIF	Renvois*	2020	2019
Dettes envers les établissements de crédit	3,2	7	56 924
Opérations avec la clientèle	3,1	673 716	481 512
Dettes représentées par un titre	3,1	500	800
Autres passifs	3,2	1 904	926
Comptes de régularisation	3,2	1 165	973
Provisions pour risques et charges	2,6	260	273
Dettes subordonnées	3,1	3 040	1 553
Capitaux propres hors FRBG	3,3	44 407	44 154
Capital souscrit		47 361	46 317
Réserves		1 665	1 665
Report à nouveau (+/-)		- 3 828	- 2 402
Résultat de l'exercice (+/-)		- 791	- 1 427
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>724 999</b>	<b>587 115</b>

## 1.5 Organes de direction et d'administration, et gouvernement d'entreprise

La Nef est une société coopérative à Directoire et Conseil de surveillance :

- **le Directoire** est investi par le Conseil de surveillance pour agir en toutes circonstances au nom de la société, la représenter vis-à-vis des tiers et en gérer les activités courantes. Il se compose statutairement de 2 à 5 membres ayant chacun un mandat de 4 ans, parmi lesquels est nommé un Président. Le Directoire actuel se compose de 2 membres :
  - M. Bernard HORENBEEK, Président
  - M. Ivan CHALEIL, Directeur commercial
- **le Conseil de surveillance** est investi par l'Assemblée Générale des sociétaires pour exercer la surveillance de la gestion de la Société par le directoire. Il se compose statutairement de 3 à 18 membres ayant chacun un mandat de 6 ans, dont un Président et un ou plusieurs Vice-Président. Les membres actuels du Conseil de surveillance sont :
  - M. Pierre-Emmanuel VALENTIN Président
  - M. Jean-Pierre CARON Vice-Président
  - FEDERATION TERRE DE LIENS représentée par M. François BACOT
  - M. Patrick SIRDEY
  - BIOCOOP SA représenté par M. Fabien FLECHARD
  - Mme Marie-Jo PÉCOUT-VRIGNON
  - M. Philippe GRISON
  - M. Matthieu BRUNET Vice-Président
  - M. Benoist DESCHAMPS
  - Mme Julie GUILLONNEAU
  - M. Eric COLLOMB
- Le Directoire s'appuie dans ses missions sur un Comité de Direction composé des Directeurs des différents pôles de compétence de la société :
  - Pôle Support : gestion des ressources humaines, informatiques et matérielles de la société ainsi que des projets SI, sous la direction de Mme. Coralie PERSIANI
  - Pôle Réseau commercial : conseil bancaire à la clientèle professionnelle et particulier de la Nef, sous la direction de M. Ivan CHALEIL
  - Pôle Finance : comptabilité, gestion financière et reporting, sous la direction de M. Olivier TORRENTE
  - Pôle Impulsion : communication, marketing, activités de finance participative et animation de la vie coopérative et des partenariats, sous la direction de M. Léo MIRANDA
  - Pôle Service Client : activités de middle et back office bancaire et gestion du recouvrement et contentieux, sous la direction de Mme. Nathalie CELDRAN
  - Pôle Risque conformité et secrétariat général : gestion des risques et de la conformité, secrétariat général sous la direction de Céline Scordia

## 1.6 Informations complémentaires

Vous êtes invités à cliquer sur les liens hypertextes suivants pour accéder :

- > [aux comptes existants \(Annexe 2\) :](#)
- > [au rapport du commissaire aux comptes du dernier exercice \(Annexe 2\) ;](#)
- > [au tableau d'échéancier de l'endettement sur 5 ans \(Annexe 2\) ;](#)
- > [au Business Plan mis à jour le 30.08.2021 - Bilan \(Annexe 3\)](#)
- > [au Business Plan mis à jour le 30.08.2021 - P&L \(Annexe 4\)](#)
- > [au dernier rapport de révision coopérative \(Annexe 5\) ;](#)
- > [aux éléments prévisionnels sur l'activité \(Annexe 1\) ;](#)
- > [à l'organigramme du groupe auquel appartient la Société financière de la Nef et la place qu'elle y occupe ; Annexe 6\)](#)
- > [au curriculum vitae des représentants légaux de la société \(Annexe 7.1 et Annexe 7.2\) ;](#)
- > [à l'organigramme des principaux membres de l'équipe de direction \(Annexe 8\).](#)

Une copie des rapports des organes sociaux à l'attention des assemblées générales du dernier exercice et de l'exercice en cours, comprenant la composition du Conseil de Surveillance, peut être obtenue en téléchargement gratuit depuis le [site internet de la nef](#).

## 2 - Risques liés à l'activité de l'émetteur et à son projet

- **Risque lié à l'évolution des taux d'intérêt** : la Nef exerce une activité d'intermédiation financière entre les dépôts reçus de la clientèle et les crédits accordés. L'essentiel de son produit net bancaire résulte de la marge d'intérêt réalisée sur cette activité et est en conséquence impacté par la conjoncture des taux d'intérêts. Ce risque de taux, suivi régulièrement, est encadré par des limites réglementaires.

- **Risque de crédit lié au défaut des emprunteurs** : les revenus de la Nef proviennent majoritairement des intérêts perçus sur les crédits qu'elle accorde. En cas de défaut de remboursement d'un grand nombre d'emprunteurs, la Nef accuserait une perte notable. Pour se prémunir de ce risque, la Nef dispose de procédures rigoureuses de sélection et analyse des dossiers et recueil des garanties sur les prêts accordés (elle participe notamment au programme de garantie EaSI du Fonds Européen D'Investissement et a conclu des conventions avec des fonds territoriaux de France Active).
- **Risque de liquidité** : étant un établissement de crédit, la Nef présente dans son bilan un écart de liquidité entre les dépôts de la clientèle, qui peuvent être retirés par les clients à tout moment, et les crédits réalisés avec l'argent déposé, qui ont une durée échéancée dans le temps. En cas de retrait massif des clients sur leurs dépôts, la Nef peut se retrouver en difficulté pour rembourser les épargnants si les demandes de retrait dépassent l'argent disponible (non affecté à un prêt en cours). Elle dispose de mécanismes pour assurer sa liquidité, en particulier sa réserve de liquidité constituée "d'Actifs Liquides et de Haute Qualité", faisant partie du calcul du LCR (Liquidity Coverage Ratio - ratio de couverture de liquidité). Au 31.12.2020, la Nef a un ratio de liquidité de 157% (minimum réglementaire de 100%).
- **Risque lié à la situation financière de la société** : actuellement, avant la réalisation de la levée de fonds de la présente offre, la société dispose d'un fonds de roulement net (ressources financières) suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les 12 prochains mois. La Nef étant un établissement de crédit, cette capacité à faire face à ses obligations et besoins de trésorerie sur 12 mois se mesure plus spécifiquement par le NSFR (Net Stable Funding Ratio). Celui-ci est de 111% au 31.12.2020, (minimum réglementaire de 100%).
- **Risques non financiers**, tels que les risques de non-conformité, de fraude, de sécurité des systèmes d'information, les risques de réputation, de conduite (*conduct risk*), les risques juridiques ainsi que d'autres risques opérationnels.
- **Risques relatifs aux conflits d'intérêts de l'établissement** : les conflits d'intérêts significatifs sont suivis en interne et gérés conformément à la politique de gestion des conflits d'intérêts de l'établissement.

Ces informations sont présentées à la date du document d'information synthétique. Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer.

### **3 - Capital social**

#### **3.1 Parts sociales**

- Le capital social de la société est intégralement libéré. A l'issue de l'offre, le capital social de la société sera composé de plusieurs catégories de parts sociales conférant chacune des droits différents.
- La société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès à son capital social ni attribué de droits donnant accès à son capital social.
- En vertu de son statut de société à capital variable, la société est en capacité d'augmenter immédiatement et/ou à terme le capital social sans avoir à solliciter de délégation de compétence de l'assemblée générale des sociétaires.

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder au [tableau décrivant la répartition des parts sociales de la société au 31/12/2020](#).

#### **3.2 Titres de capital autres que les parts sociales et instruments de quasi fonds propres**

La société fournit une information appropriée sur les caractéristiques et modalités des autres titres de capital qu'elle a émis, ainsi que des éventuels instruments de quasi fonds propres émis.

Vous êtes invité à cliquer sur le(s) lien(s) hypertexte(s) suivant(s) pour accéder à l'information sur les droits et conditions attachés à toutes les parts sociales ou autres titres de capital et instruments de quasi fonds propres émis donnant accès au capital social de l'émetteur ou à des droits attribués donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de l'émetteur :

> [articles 6 à 15 des statuts de la société financière de la Nef](#)

La Nef a émis des TSR (Titres Subordonnés Remboursables). Ils sont considérés comme des instruments de quasi fonds propres du fait de leur subordination, mais ils ne donnent accès ni immédiatement ni à terme au capital social de l'émetteur. Il n'y a notamment pas de clause de conversion en capital pour ces titres. Leur échéance est de 10 ans et ils sont remboursables par anticipation sous seule décision de la Nef, et sous réserve de l'accord de l'ACPR.

#### **4 - Parts sociales offertes à la souscription**

##### **4.1 Prix de souscription**

Le prix de souscription est égal à la valeur nominale des parts sociales soit 30€.

##### **4.2 Droits attachés aux parts sociales offertes à la souscription**

La présente offre porte sur des parts sociales A et B de la société financière de la Nef :

- ces titres confèrent à leur porteur un droit de vote en Assemblée Générale, à raison d'une seule voix par sociétaire quel que soit le nombre de parts détenues ;
- ils ouvrent également droit au versement d'une rémunération sous forme d'une distribution d'intérêt, cette rémunération étant soumise à proposition du Directoire et approbation par l'Assemblée Générale. A noter que la rémunération attachée aux parts B est supérieure à celle attachée aux parts A :
  - les parts A peuvent bénéficier d'une distribution d'intérêt au plus égale au taux d'inflation observé au cours de l'exercice précédent l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes ;
  - les parts B peuvent bénéficier d'une distribution d'intérêt supérieure de deux points au plus au taux d'intérêt fixé pour les parts A ;
- la cession ou le remboursement de ces titres est subordonnée à l'agrément du Directoire, prononcé à l'issue de l'Assemblée Générale ayant approuvé les comptes de l'exercice au cours duquel la cession ou le remboursement des parts a été demandé ;
- la détention de ces titres confèrent un droit d'accès à l'information sur la gestion de la société et ses comptes tels qu'ils sont présentés lors des Assemblées Générales des sociétaires ;
- conformément aux articles 16 et 19 de la loi de 1947 portant statut de la coopération, ces titres ne sont pas assortis de droit sur la répartition du boni de liquidation de la société ;
- ces titres ne sont pas éligibles au mécanisme de garantie des titres prévu à l'article L.322-1 du code monétaire et financier ni au mécanisme de la garantie des déposants prévu à l'article L.312-4 du même code ;
- tout sociétaire peut demander à se retirer dès lors qu'il a respecté tous les engagements qu'il a souscrits envers la société et cesse de bénéficier de ses services. Il en avise la société par lettre recommandée.

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à l'information exhaustive sur les droits et conditions attachés aux parts sociales qui vous sont offertes :

> [articles 6 à 15 des statuts de la société financière de la Nef.](#)

Les dirigeants de la société ne se sont pas eux-mêmes engagés à un niveau de participation dans le cadre de l'offre proposée.

##### **4.3 – Conditions liées à la cession ultérieure des parts sociales offertes à la souscription**

- **clauses régissant le droit de retrait des sociétaires des sociétés à capital variable telles que précisées par les statuts** : le remboursement des parts sociales ne peut être réalisé s'il a pour effet de faire passer le montant du capital social en dessous du quart du montant du capital le plus élevé atteint depuis la constitution de la société, ou en dessous du montant minimum imposé à la société en sa qualité d'établissement de crédit spécialisé.
- **clauses restreignant la faculté de céder les parts sociales souscrites** : le remboursement des parts sociales est subordonné à l'agrément discrétionnaire du Directoire et prend effet à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le retrait du sociétaire a été approuvé. En cas de cession des parts à un tiers non sociétaire, cette cession doit être préalablement approuvée par le Conseil de Surveillance et ratifiée par l'Assemblée Générale.

- **clauses de cession forcée** : en cas de manquement grave à ses obligations financières ou morales envers la société ou d'accomplissement d'actes contraires aux intérêts de la société, un sociétaire peut être exclu de la société. Cette exclusion est prononcée par le Directoire après audition du sociétaire concerné. La décision d'exclusion peut faire l'objet d'un recours suspensif auprès de l'Assemblée Générale dans les 3 mois qui suivent sa notification. Un sociétaire exclu se verra contraint de céder l'intégralité des parts sociales qu'il détient.
- **clauses conférant un droit de sortie conjointe en cas de survenance d'un fait générateur** : il n'existe aucune disposition statutaire de cet ordre.

#### **4.4 Risques attachés aux parts sociales offertes à la souscription**

L'investissement dans des parts sociales de sociétés coopératives comporte des risques et notamment :

- un risque de perte totale ou partielle du capital investi ;
- un risque d'illiquidité : les parts sociales peuvent ne pas être librement cessibles (par exemple en raison de clause d'agrément) ;
- un risque d'absence de rachat des parts sociales par l'émetteur à leur valeur nominale (si à la date de clôture de l'exercice à laquelle le rachat devient effectif, l'inventaire fait apparaître des pertes, la reprise de l'apport du sociétaire sortant est diminuée de la somme obtenue en divisant ladite perte par le nombre de parts existant au jour de l'établissement de l'inventaire, y compris des parts faisant l'objet de la reprise, et multiplié par le nombre de parts faisant l'objet de la reprise. La Nef n'a pas mis en place de fonds de réserve aux fins de désintéressement des sociétaires souhaitant exercer leur droit de retrait) ;
- des risques liés à des droits financiers et politiques différents de ceux d'autres sociétaires (les parts B peuvent bénéficier d'une distribution d'intérêt supérieure de deux points au plus au taux d'intérêt fixé pour les parts A) ;
- un risque lié à l'absence de droit sur l'actif net
- un risque lié à la limitation des droits de vote liée au statut coopératif de l'émetteur
- un risque lié aux conséquences de l'ouverture d'une procédure collective

#### **4.5 Modification de la composition du capital de l'émetteur liée à l'offre**

[Lien vers le tableau récapitulatif la répartition du capital et des droits de vote avant et après la réalisation de l'offre](#)

#### **4.6 Régime fiscal**

La souscription aux parts sociales et leur cession sont soumises au régime fiscal standard des titres de capital.

Compte-tenu de l'âge de la société, la souscription de parts sociales de la Nef ne donne pas lieu à un avantage fiscal.

### **5 - Procédures relatives à la souscription**

#### **5.1 Matérialisation de la propriété des titres**

Les titres émis seront inscrits et conservés dans les registres de la société par la société elle-même.

Les attestations d'inscriptions en comptes individuels des investisseurs sont réalisées par cette dernière et seront délivrées par voie postale aux investisseurs (à l'adresse qu'ils auront renseignée dans leur demande de souscription) dès l'enregistrement de leur souscription.

#### **5.2 Séquestre**

La Nef n'a pas mis en place de procédure visant à séquestrer la souscription ; celle-ci prend effet dès son enregistrement par les services de la Nef.

#### **5.3 Connaissance des souscripteurs**

La Nef s'assure des connaissances et de l'expérience en matière financière des souscripteurs et s'informe de leur situation financière et de leurs objectifs de souscription au moyen d'un questionnaire obligatoire à remplir préalablement à toute souscription. Ce questionnaire est délivré par le biais du portail internet de souscription en ligne ou le cas échéant sous format durable hors ligne permettant son enregistrement et sa conservation.

## **6 - Modalités de souscription et de constatation de l'augmentation de capital**

La durée de validité de l'offre est de 12 mois, à partir du 14/10/2021 jusqu'au 13/10/2022.

Les bulletins de souscription permettant de participer à la présente offre sont à remplir et signer électroniquement depuis la plateforme de souscription en ligne de la Nef. Alternativement, ces bulletins peuvent être téléchargés depuis le site <https://www.lanef.com>, imprimés et envoyés par voie postale à l'adresse de la société financière de la Nef. Les demandes de souscription seront étudiées par la Nef, qui se réserve le droit de refuser un dossier.

Pour les souscriptions réalisées entre le 13 octobre 2021 et la date limite de convocation à l'assemblée générale de 2022, l'admission est prononcée par le conseil de surveillance, sous réserve de ratification par l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 2021. Pour les souscriptions réalisées après la date limite de convocation à l'assemblée générale de 2022 et le 30/09/2022, l'admission est prononcée par le conseil de surveillance, sous réserve de ratification par l'assemblée générale ordinaire 2023 qui statuera sur les comptes de 2022.

L'assemblée générale ordinaire est convoquée chaque année par le directoire avant le 31 mai.

En cas de sur-souscription (souscription après dépassement du plafond de 8 millions d'euros, les souscriptions en cours non complètes seront suspendues et les souscriptions complètes dont la date d'enregistrement est postérieure à la date d'atteinte du plafond de l'offre seront révoquées. Le montant des souscriptions ainsi révoquées sera restitué aux investisseurs par chèque ou, le cas échéant, par versement sur leur livret bancaire ouvert auprès de la Nef.

La Nef se réserve toutefois la possibilité d'ouvrir une nouvelle offre de titres financiers accompagnée d'un nouveau document d'information synthétique si la présente offre devait faire l'objet d'une clôture anticipée.

Excepté le cas d'une souscription enregistrée après la clôture de l'offre décrite ci-dessus, les souscriptions complètes sont irrévocables et ce dès leur validation par la Nef.

Calendrier indicatif de l'offre :

Ouverture de l'offre	09/11/2021
Clôture de l'offre (fin de recevabilité des souscriptions publiques)	30/09/2022 (ou clôture anticipée dès dépassement du plafond de 8 millions d'euros)
Débit de la somme correspondant au montant de la souscription	dès réception et validation du dossier complet par la Nef
Emission des titres offerts	dès réception et validation du dossier complet par la Nef (sous réserve d'agrément des nouveaux sociétaires par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel a été effectué la souscription)
Communication des résultats de l'offre	sur le site internet de la Nef ( <a href="https://www.lanef.com">lanef.com</a> ), au plus tard 15 jours suivant la clôture de l'offre

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à la documentation juridique vous permettant de répondre à l'offre : <https://souscription.lanef.com>

## **7 – Interposition de société(s) entre l'émetteur et le projet**

Aucune société ne s'interpose en vue de la réalisation de l'opération, la Nef étant à la fois l'émetteur et la société réalisant le projet.